

DUBET François (dir.), 2016, *Léguer, hériter*, Paris, La Découverte, Recherches, 160 p.

Cet ouvrage, destiné au grand public, regroupe une douzaine de travaux autour du thème de l'héritage⁽¹⁾. Les sciences sociales ont déjà largement étudié son rôle dans la reproduction de la structure sociale, à travers notamment la transmission entre générations de l'éducation, de la culture et plus largement d'un ensemble de propriétés sociales. Étudier l'héritage est également un moyen de questionner la famille et ses pratiques, notamment à travers l'analyse des rapports entre les générations⁽²⁾. C'est une approche différente qu'offre ce livre centré sur la transmission des seuls biens matériels, mais sans pour autant négliger ses aspects juridiques ou symboliques : juristes, historiens, sociologues, économistes et anthropologues abordent ici cette question avec leurs outils et leurs problématiques propres⁽³⁾.

Par nature hétérogène, le résultat offre un ensemble de points d'entrée pour penser le fonctionnement de la transmission et ses transformations récentes. La première partie rappelle que l'héritage ne peut être compris sans appréhender le contexte social dans lequel il s'inscrit. Elie Haddad analyse l'affaiblissement – jusqu'à sa disparition au début du XVIII^e siècle – du rôle du patrimoine dans la construction de la noblesse, au profit d'une transmission par le sang qui permet à ce groupe social de maintenir une identité et un certain isolement. Mais le contexte joue également pour les plus démunis, ainsi que le montre Emilia Schijman dans son analyse de la parenté pratique dans l'Argentine et la France contemporaines. En Argentine, les personnes âgées abandonnées par un État providence déliquescents sont obligées de « troquer » la promesse d'un héritage contre l'aide d'une personne plus jeune, qu'elle soit ou non membre de leur famille. Ces pratiques sont mises en regard de celles des locataires de cités HLM paupérisées du nord de la banlieue parisienne et mettent en évidence, dans les deux cas, « des stratégies informelles d'héritage grâce auxquelles les plus pauvres s'assurent de l'aide dont ils ont besoin » (p. 55) lorsque l'État ou la famille ne sont plus en mesure de leur fournir assistance ou soutien.

Mais la transmission est aussi une question de droit qui dit ce que l'on peut transmettre, comment et à qui. La seconde partie aborde plus directement ces questions sous des aspects aussi variés que la transmission du patrimoine sous forme d'une société (la SCI, société civile immobilière, étant le cas le plus connu), le legs à des institutions culturelles (en l'espèce, le musée du Louvre), le recours à des produits d'épargne viagers ou la reprise d'un bien qui a été donné (la « clause de retour » employée dans une donation). Leur point commun est l'existence de

(1) Chaque année, la Fondation pour les sciences sociales offre une bourse à douze chercheurs choisis parmi les répondants à un appel à projet thématique. L'ouvrage ici commenté réunit les travaux des lauréats de 2015. Voir la présentation du projet de la Fondation (consulté le 24 octobre 2017) : <http://fondation-sciences-sociales.org/le-projet-2/>

(2) Voir, par exemple, Masson André, 2009, *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 464 p.

(3) La liste des chercheurs concernés et les vidéos qu'ils ont réalisées peuvent être regardées sur le site (consulté le 24 octobre 2017) : <http://fondation-sciences-sociales.org/category/chercheurs-2015/>

mécanismes, notamment sociaux ou légaux, déployés pour contrôler l'héritage, mais également les héritiers, ce qui montre un souci de la chose transmise, mais aussi de la situation de ceux qui la reçoivent.

C'est encore plus le cas dans la troisième partie traitant du rôle des héritages dans les inégalités patrimoniales. Fabrice Boudjaaba montre que les testaments (dans la période immédiatement postérieure à l'instauration du Code civil) tendent à jouer deux rôles : protéger le conjoint survivant et réintroduire une certaine équité lorsqu'elle est menacée par l'égalité stricte établie par le code. Est ainsi relativisée l'idée d'un monde paysan ancien voulant à tout prix préserver l'unicité des patrimoines.

L'ensemble de ces travaux souligne la diversité des fonctionnements de l'héritage et du rôle de la transmission ainsi que la souplesse des pratiques qui les sous-tendent, mais également les tensions qui les traversent : entre idéal égalitaire et volonté de préserver le patrimoine, entre autonomie des individus et obligations familiales. Au total, l'ouvrage répond bien à l'objectif fixé d'offrir un regard sur l'état actuel de la recherche à propos d'une question de société. On peut cependant déplorer le peu d'échanges entre auteurs et chapitres, car le dialogue entre les disciplines vanté à plusieurs moments transparait peu dans les contributions.

Lionel KESZTENBAUM